

Rapport relatif à l'entente pluriannuelle de reddition de comptes de 2012-2013

Nom de l'institution :	La Cité collégiale
-------------------------------	---------------------------

PRÉSENTATION

L'entente pluriannuelle de reddition de comptes (EPRC) continue de représenter pour le gouvernement un outil en vue de produire des rapports publics sur le rendement des institutions postsecondaires de l'Ontario, sur les principes d'accès, de qualité et de reddition de comptes.

Comme les rapports de l'EPRC précédentes, le rapport de l'EPRC de 2012-2013 maintient les indicateurs de rendement clés qui reflètent les priorités stratégiques pour l'éducation postsecondaire en Ontario du gouvernement. En outre, le rapport de l'EPRC de 2012-2013 maintient l'occasion aux institutions de pouvoir faire part de leur situation précise dans le contexte des priorités à l'échelle du système et d'indiquer la façon dont ils déterminent les résultats du système dans l'ensemble.

Là où il le pouvait, pour aider à simplifier le processus du rapport de l'EPRC de 2012-2013, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le ministère) a puisé dans une variété de documents existants (p. ex. rapports sur les indicateurs de rendements clés), de sources de données (p. ex. inscriptions à temps plein) et données des anciens rapports de l'EPRC (p. ex. 2011-2012) pour préétablir les données pertinentes dans le rapport de l'EPRC de **La Cité collégiale** pour 2012-2013. Les données entrées à l'avance par le ministère dans le rapport de l'EPRC de **La Cité collégiale** pour 2012-2013 sont désignées par le symbole ⁽⁺⁾

1) Inscriptions - effectif étudiant*

**DÉFINITION : l'effectif étudiant représente le nombre non vérifié d'inscriptions pour 2012-2013, au 1^{er} novembre 2012 au Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) (étudiants à temps plein seulement, excluant les étudiants de Deuxième carrière, en Sciences infirmières, en apprentissage et les étudiants étrangers).*

L'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** en 2012-2013 = **4 289**⁽⁺⁾

Veillez indiquer combien d'étudiants âgés de 18 à 24 ans (âge au 1^{er} novembre, 2012) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** en 2012-2013 = **3 370**

Veillez indiquer combien d'étudiants âgés de 25 et plus (âge au 1^{er} novembre, 2012) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** en 2012-2013 = **795**

Veillez indiquer combien d'étudiants en vertu de l'âge de 18 ans (âge au 1^{er} novembre, 2012) compte l'effectif total de **La Cité collégiale** pour 2012-2013 = **124**

* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les inscriptions - effectif étudiant.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet au Collège de générer des rapports de clientèles selon différents critères, incluant celui de l'âge.

Veillez fournir dans l'espace ci-dessous des points saillants du plan de l'inscription générale de **La Cité collégiale** que **La Cité collégiale** a utilisé en 2012-2013 pour gérer les inscriptions.

Parmi les principales stratégies mises en œuvre en 2012-2013, mentionnons :

- Un agent de liaison virtuel qui répond aux demandes d'information en ligne -
- L'utilisation accrue des médias sociaux et du marketing sur le web
- Une campagne visant à susciter l'intérêt envers La Cité collégiale : 2500 nouvelles personnes inscrites dans le système de gestion de la clientèle (RRR)
- Une campagne destinée aux étudiants adultes de la formation continue et en ligne
- Une campagne estivale soutenue et par programme
- Un plan de recrutement plus intense à l'hiver a permis d'accueillir 93 étudiants de plus en étape 1 en janvier 2013 (données d'inscription du 14-01-2013)
- De plus les stratégies de rétention déployées ont permis de maintenir 154 étudiants de plus aux étapes avancées à l'hiver.

Les activités visant la rétention et qui sont décrites plus loin dans ce rapport ont également contribué à l'atteinte des chiffres d'inscription.

2) Étudiants sous-représentés : étudiants ayant un handicap*, étudiants de première génération et étudiants**

DÉFINITION : Le terme étudiants ayant un handicap fait référence au nombre total d'étudiants souffrant d'un handicap (à l'exception des apprentis) inscrits au bureau des services aux étudiants handicapés, rapporté dans le Tableau 1 du rapport annuel soumis par le **La Cité collégiale au ministère dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés (FAEEH).*

***DÉFINITION : Le terme étudiants de première génération fait référence aux étudiants dont le(s) parent(s) ou tuteur(trice)(s) n'a (n'ont) pas fréquenté d'institution postsecondaire. Si un frère ou une sœur de l'étudiant(e) a fréquenté un institution postsecondaire, mais non le(s) parent(s)/tuteur(trice)(s), l'étudiant(e) est considéré(e) comme un(e) étudiant(e) de première génération.*

Parents/tuteurs : un adulte ou plus de plus de 21 ans qui a la responsabilité légale des soins prodigués à l'étudiant(e) et de la gestion de ses affaires.

Fréquentation d'une institution postsecondaire : Fréquentation (sans avoir nécessairement obtenu de diplôme) de quelque institution d'enseignement supérieur en Ontario ou ailleurs, y compris à l'extérieur du Canada, après les études secondaires (notamment les programmes menant à un diplôme postsecondaire, certificat ou autre).

****DÉFINITION : Le terme étudiants autochtones est un collectif qualifiant les peuples originaux de l'Amérique du Nord et leur descendance. La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît trois groupes autochtones au Canada, soit les Indiens (Premières nations), les Inuit et les Métis. Il s'agit de trois peuples distincts ayant leurs propres patrimoines, langues, pratiques culturelles et croyances.*

*REMARQUE : Veuillez ne pas inclure les étudiants étrangers, les étudiants de Deuxième carrière ou en apprentissage dans les calculs ci-dessus.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Veillez indiquer le nombre total d'étudiants ayant un handicap à temps plein qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de La Cité collégiale et ont reçu des services de soutien en 2012-2013 = 401</p> <p>Veillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totales de La Cité collégiale en 2012-2013 : (Total ci-dessus) 401 ÷ 4 289⁽⁺⁾ (Inscriptions - effectif étudiant de 2012-2013) x 100 = 9,4%</p> <p>Veillez aussi indiquer le nombre total d'étudiants ayant un handicap à temps partiel qui se sont inscrits auprès du bureau des services aux étudiants handicapés de La Cité collégiale et ont reçu des services de soutien en 2012-2013 = 0</p>	<p>Veillez indiquer le nombre total d'étudiants de première génération à temps plein inscrits à La Cité collégiale en 2012-2013 = 825</p> <p>Veillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totales de La Cité collégiale en 2012-2013: (Total ci-dessus) 825 ÷ 4 289⁽⁺⁾ (Inscriptions - effectif étudiant de 2012-2013) x 100 = 21%</p> <p>Veillez aussi indiquer le nombre total d'étudiants de première génération à temps partiel inscrits à La Cité collégiale en 2012-2013 = 64</p>	<p>Veillez indiquer le nombre total d'étudiants autochtones à temps plein inscrits à La Cité collégiale en 2012-2013 = 234</p> <p>Veillez indiquer la proportion comparable d'inscriptions totales de La Cité collégiale en 2012-2013: (Total ci-dessus) 234 ÷ 4 289⁽⁺⁾ (Inscriptions - effectif étudiant de 2012-2013) x 100 = 5,5%</p> <p>Veillez aussi indiquer le nombre total d'étudiants autochtones à temps partiel inscrits à La Cité collégiale en 2012-2013 = 55</p>

* L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les étudiants ayant un handicap, les étudiants de première génération et les étudiants autochtones.

Les personnes ayant un handicap s'identifient volontairement auprès du Service des besoins spéciaux du Collège. Les statistiques concernant les étudiants de première génération et les étudiants autochtones sont obtenues grâce au Sondage sur la diversité administré à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès au portail en ligne.

Étudiants ayant un handicap	Étudiants de première génération	Étudiants autochtones
<p>Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir les points saillants des activités de La Cité collégiale en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien avec des <i>étudiants ayant un handicap</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que La Cité collégiale qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation</p>	<p>Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de La Cité collégiale en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants de première génération</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que La Cité collégiale qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation</p>	<p>Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de La Cité collégiale en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien des <i>étudiants autochtones</i>. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que La Cité collégiale qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.</p>
<p>Parmi les principales stratégies mises en oeuvre en 2012-2013 mentionnons:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision complète du protocole d'adaptation pour en simplifier l'utilisation • Révision du protocole pour les interprètes LSQ et ASL • Élaboration d'un formulaire pour l'enregistrement audio dans les salles de classe • Présentation du service aux étudiants et aux parents d'étudiants futurs ou potentiels, notamment lors des journées portes ouvertes, afin de les sensibiliser à l'importance de s'auto-identifier et aux avantages de s'auto-identifier le plus tôt possible • Présentation aux conseils scolaires et aux orienteurs d'écoles secondaires de la région • Achat de 3 tables ajustables pour les étudiants à mobilité réduite • Achat d'une chaise adaptée • Achat d'un système MF 	<p>Le Collège continue d'administrer le Sondage sur la diversité (rempli sur une base volontaire) en ligne à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès à leur dossier. Les données du sondage permettent de mieux connaître le profil de la clientèle de première génération.</p> <p>Le Questionnaire hâtif de détection de La Cité collégiale, premier outil de détection du risque confirmé des ÉPG, a été administré à la 3e semaine de cours aux étudiants de l'étape 1 qui ont débuté leur programme d'études. Ce questionnaire a évalué vingt facteurs de risque répertoriés sous quatre grands thèmes : choix du programme et intégration aux cours; intégration sociale; difficultés financières; problèmes familiaux et personnels. Les coordonnateurs de programme ont reçu un rapport détaillé des facteurs de risque de leurs ÉPGs. Suite au Comité d'évaluation et de promotion des étudiants (CEPE), tous les ÉPGs à risque confirmés ont bénéficié de l'appui d'un ou de plusieurs membres de l'équipe pédagogique. Certains d'entre eux ont reçu un encadrement individualisé offert par un professeur mentor.</p>	<p>Le Collège continue d'administrer le Sondage sur la diversité en ligne (rempli sur une base volontaire) à tous les étudiants du Collège dès leur premier accès à leur dossier. Ce sondage demande au répondant s'il est d'origine autochtone. Les données du sondage et celles d'une analyse déposée au printemps 2009 permettent maintenant au Collège de mieux connaître le profil de la clientèle autochtone.</p> <p>Rappelons que "L'Analyse comparative de la réussite des étudiants de la population générale et des étudiants autochtones inscrits à La Cité collégiale" effectuée en 2009 a permis de déterminer qu'il n'y a aucune différence significative entre la moyenne pondérée de session, les taux de réinscription des étudiants autochtones et ceux de la population en général. Ces étudiants profitent des initiatives mises sur pied dans le cadre des projets pour Étudiants de première génération et de toutes les initiatives liées à la réussite scolaire.</p>

3) Respect de la Garantie d'accès aux études (GAE)

Dans le cadre de son entente pluriannuelle, **La Cité collégiale** s'est engagé à participer à la Garantie d'accès aux études. Pour 2012-2013, cela signifie d'accorder l'aide financière requise pour combler le manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants, comme le prévoit les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études de 2012-2013.

REMARQUE : Le tableau ci-dessous a été prérempli pour identifier les dépenses de GAE déclarées dans le système du RAFEO par **La Cité collégiale, en date du 9 juillet 2013.*

AIDE FINANCIÈRE POUR COMBLER LE MANQUE À GAGNER RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ ET AUX MANUELS EN 2012-2013	TOTAL (\$)	NOMBRE DE COMPTES ÉTUDIANTS
Dépenses de GAE relatives aux droits de scolarité et aux manuels	\$52 165 ⁽⁺⁾	57 ⁽⁺⁾
Autres dépenses de GAE (pour compenser les autres déficits)	\$143 067 ⁽⁺⁾	139 ⁽⁺⁾
Dépenses totales de GAE déclarées par La Cité collégiale	\$195 232 ⁽⁺⁾	196 ⁽⁺⁾

La Cité collégiale a-t-il tenu compte du manque à gagner relatif aux droits de scolarité et aux manuels des étudiants au moment d'accorder l'aide financière, comme le prévoient les Lignes directrices pour la Garantie d'accès aux études 2012-2013?
Oui

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des sommes rapportées ci-dessus dans le cadre de la conformité au programme de garantie d'accès aux études (GAE) pour 2012-2013.

Le rapport est disponible sur le site de RAFEO et le Collège a suivi cette liste afin de distribuer les sommes dues aux étudiants.

4) Participation au système de transfert de crédits

Le ministère élabore des indicateurs à long terme pour le transfert de crédits en concertation avec le secteur. Le ministère s'attend à ce qu'à mesure que les systèmes de collecte de données dans les institutions évoluent, les ensembles de données deviennent plus complets. Au cours des prochaines années, le Ministère prévoit des données plus complètes en ce qui concerne le nombre et le type d'étudiants « de transfert » qui font des demandes d'admission et s'inscrivent à l'université, le nombre d'étudiants dans les voies de transfert, et le montant du crédit accordé.

Le ministère utilise les données suivantes du Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées pour documenter les plus récentes tendances dans les transferts des étudiants du collège à l'université.

Années de déclaration	Nombre total de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage (A)	Nombre de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage et qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (B)	Pourcentage de diplômés de <i>La Cité collégiale</i> qui ont participé au Sondage et qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université six mois après la remise des diplômes (B ÷ A x 100)	Nombre total de tous les diplômés qui ont participé au Sondage (C)	Nombre total de diplômés qui ont participé au Sondage et qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université en Ontario six mois après la remise des diplômes (D)	Pourcentage de tous les diplômés qui ont participé au Sondage et qui ont indiqué qu'ils fréquentaient une université en Ontario six mois après la remise des diplômes (D ÷ C x 100)
2008-2009	678 ⁽⁺⁾	47 ⁽⁺⁾	6,9% ⁽⁺⁾	43086 ⁽⁺⁾	3145 ⁽⁺⁾	7,3% ⁽⁺⁾
2009-2010	787 ⁽⁺⁾	54 ⁽⁺⁾	6,9% ⁽⁺⁾	40388 ⁽⁺⁾	2725 ⁽⁺⁾	6,7% ⁽⁺⁾
2010-2011	777 ⁽⁺⁾	66 ⁽⁺⁾	8,5% ⁽⁺⁾	50622 ⁽⁺⁾	3355 ⁽⁺⁾	6,6% ⁽⁺⁾
2011-2012	1000 ⁽⁺⁾	72 ⁽⁺⁾	7,2% ⁽⁺⁾	57701 ⁽⁺⁾	3463 ⁽⁺⁾	6% ⁽⁺⁾
2012-2013	1082 ⁽⁺⁾	85 ⁽⁺⁾	7,9% ⁽⁺⁾	57462 ⁽⁺⁾	3424 ⁽⁺⁾	6% ⁽⁺⁾

Selon les données du *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées en 2012-2013* (basé sur les personnes diplômées en 2011-2012), la proportion d'étudiants de *La Cité collégiale* qui était satisfaite ou très satisfaite de son niveau de préparation scolaire en vue de l'université était de: **84,3%⁽⁺⁾**.

Selon les données du *Sondage sur la situation professionnelle et la satisfaction des personnes diplômées de 2012-2013* (personnes diplômées en 2011-2012), la proportion suivante d'étudiants de *La Cité collégiale* collège était satisfaite ou très satisfaite de son expérience de transition: **84,9%⁽⁺⁾**.

REMARQUE : Le ministère reconnaît que le sondage constitue un recensement ayant un taux de réponse d'environ 66%. Il reconnaît également qu'il a été uniquement mené auprès de personnes diplômées au collégial s'étant inscrites dans une université dans les six mois suivant l'obtention du diplôme et, par conséquent, qu'il ne brosse pas un portrait complet de l'ensemble des étudiants ayant passé du collège à l'université.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien du transfert des crédits. Il pourrait s'agir d'une stratégie, d'un itinéraire de transfert (c'est-à-dire politiques régissant les transferts, crédits spécifiquement définis ou point d'accès défini, ententes nouvelles ou étoffées), de changements au soutien aux étudiants ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé, ou d'une combinaison de ceux-ci, et qu'il aimerait mettre en lumière. De plus, **La Cité collégiale** peut, s'il le désire, aborder ci-dessous les facteurs, tels que la combinaison de programmes, qui influencent les résultats du sondage des personnes diplômées.

4.1) Élargir les voies de transfert à l'exception des programmes en collaboration sans voie de transfert (par exemple l'élargissement des accords bilatéraux d'articulation en accords multilatéraux, des politiques nouvelles ou révisées avec des crédits spécifiquement définis au point d'entrée défini, les projets qui soutiennent les voies de transfert d'un collège à un autre collège ou d'un collège à une université, etc.):

Le Collège a conclu quatre nouvelles ententes d'arrimage : Techniques des services en loisirs vers la mineure en sciences du loisir avec l'Université d'Ottawa, Techniques de biologie médicale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - campus d'Edmundston vers le Bac appliqué en biotechnologie du Collège, Techniques de biologie médicale du Cégep de Sherbrooke vers le Bac appliqué en biotechnologie de La Cité collégiale et Techniques en environnement forestier vers le baccalauréat en sciences forestières de l'Université de Moncton - campus d'Edmundston.

Un nouveau protocole de transfert a été signé avec l'Université Saint-Paul, celui-ci identifie le renouvellement de 11 programmes du Collège vers 4 programmes universitaires et il comprend également le transfert du baccalauréat ès arts spécialisé avec majeure en communications sociales vers les programmes Journalisme et Relations publiques de La Cité collégiale.

Durant l'année 2012-2013, le Collège a poursuivi des discussions avec les universités bilingues de l'Ontario dans le but de développer d'autres ententes d'arrimage visant les programmes collégiaux suivants : Administration : Université d'Ottawa et Université Laurentienne; Publicité : Université d'Ottawa, Collège universitaire Glendon; Journalisme : Université de Sudbury, Collège universitaire Glendon; Relations publiques : Collège universitaire Glendon; Techniques de l'environnement : Université d'Ottawa; Thérapie respiratoire : Université d'Ottawa; Techniques des services policiers : Université d'Ottawa, Université Saint-Paul, Université Laurentienne; Éducation en services à l'enfance : Collège universitaire Glendon; Techniques de travail social, Collège universitaire Glendon; Techniques de travail social – gérontologie : Collège universitaire Glendon; Techniques de réadaptation et de justice pénale : Université Laurentienne; Techniques des services en loisirs : Université Saint-Paul; Technologie de l'architecture : Université Laurentienne; Tourisme : Université Laurentienne; Parajuriste : Université Laurentienne; Adjointe juridique : Université Laurentienne

Des ententes inversées ont été négociées et seront signées en 2013-2014 avec l'Université Saint-Paul et le Collège universitaire Glendon.

4.2) Fournir les services aux étudiants de transfert (y compris l'expérience et les activités liées à la transition des élèves, le soutien à la promotion de la réussite des élèves):

Le Collège a mis en place une formule permettant d'attribuer automatiquement des équivalences de cours aux étudiants désirant transférer d'un programme à un autre. Le Collège travaille actuellement à systématiser son offre de transfert de crédits. Dans la phase I, le Collège a permis aux étudiants de visionner les équivalences déjà préapprouvées. De plus, les étudiants provenant d'un autre établissement d'enseignement peuvent se voir reconnaître des équivalences de cours. Une liste de cours (cours offerts par d'autres établissements d'enseignement postsecondaire) préapprouvés par les secteurs d'enseignement du Collège, mise à jour annuellement, est utilisée par le Bureau des admissions et du registraire pour faciliter l'attribution de ces équivalences. Il existe aussi une démarche ad hoc possible : une demande d'équivalence pour un cours qui n'apparaît pas sur la liste de cours externes préapprouvés peut être soumise au Bureau des admissions et du registraire, dans le respect de la Directive pédagogique « Équivalences » du Collège. La demande est étudiée par un enseignant du programme d'études responsable du cours. Une fois la demande étudiée, l'équivalence est accordée ou non par la direction à l'Enseignement concernée. Si la demande est accordée, la nouvelle équivalence est ajoutée à la liste de cours externes préapprouvés.

Le Collège ouvre ses portes aux représentants des universités afin que ces derniers entretiennent les futurs diplômés sur leurs

programmes d'études, particulièrement ceux qui bénéficient d'ententes d'arrimage. Aussi, le Collège explore la possibilité d'ententes inversées avec l'Université Saint-Paul.

4.3) Améliorer la transparence et l'accès à l'information sur les transferts de crédits et de voies de transfert:

Le Guide des programmes du Collège présente de l'information ainsi que des renseignements concernant les ententes d'arrimage conclues entre La Cité collégiale et des établissements postsecondaires au sujet des demandes d'équivalences de cours et de reconnaissance des acquis non scolaires. Ce guide recommande aux étudiants et aux étudiants potentiels désireux d'entreprendre une procédure ou l'autre de communiquer avec le Bureau des admissions et du registraire. Ces ententes d'arrimage se retrouvent également sur le site Web du Collège et des institutions partenaires, ainsi que sur le site Web du Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert. Le document Directives pédagogiques explique les directives au sujet des équivalences de cours, de la reconnaissance des acquis non scolaires et de l'obtention du grade d'études appliquées, du diplôme, du certificat ou de l'attestation.

De plus, le Document de référence pour les étudiants offre des explications supplémentaires et clarifie les différences entre une équivalence et une reconnaissance des acquis. Le Collège fait également partie de l'entente conclue entre les collèges de l'Ontario portant sur la reconnaissance et le transfert de crédits. Le personnel du Bureau des admissions et du registraire, ainsi que celui du Centre de la réussite collégiale sont en mesure d'informer et de guider l'étudiant qui veut procéder à un transfert.

5) Effectif de classe

**DÉFINITION : L'effectif de classe est le nombre d'élèves par classe dans une section. Une section est un cours organisé donnant droit à des crédits, identifié par discipline et par numéro, réunissant les étudiants selon un horaire déterminé dans une salle de classe. Chaque section ne doit être comptée qu'une seule fois. Les étudiants qui abandonnent en chemin doivent être inclus dans le compte. Les laboratoires et les tutoriels sont considérés comme des sous-sections et doivent être exclus du compte. Les études indépendantes ou les stages devraient également être exclus du compte.*

Exemple de calcul de l'effectif de classe :

COURS DE PREMIÈRE ANNÉE

GSSC1109 *Cycle de vie humain*

Option de cours n° 1 : le mardi — 35 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 35**)

Option de cours n° 2 : le mercredi - 25 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 25**)

COMP 1082 *Compétences en informatique*

Option de cours n° 1 : le lundi — 98 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 98**)

SWRK1026 *L'aide sociale au Canada*

Option de cours n° 1 : le lundi et le jeudi — 10 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 10**)

Option de cours n° 2 : le mercredi et le vendredi - 10 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 10**)

Option de cours n° 3 : le mardi et le jeudi — 40 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 40**)

SWRK 1041 *Techniques de terrain*

Option de cours n° 1 : le mardi — 30 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 30**)

Option de cours n° 2 : le mercredi - 30 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 30**)

SWRK1043 *Dynamique de groupe*

Option de cours n° 1 : le lundi — 60 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 60**)

COMM1007 *L'anglais des affaires** (*s'il s'agit d'un cours également au programme d'une autre faculté, ne le comptez qu'une seule fois)

Option de cours n° 1 : le lundi et le jeudi — 100 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 100**)

Option de cours n° 2 : le mercredi et le vendredi - 101 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 101**)

Option de cours n° 3 : le mardi et le jeudi — 76 étudiants inscrits (**Effectif de classe inscrit au rapport de l'EPRC de 2012-2013 = 76**)

Chacun de ces cours ne devrait être compté qu'une fois dans le tableau ci-dessous, dans la catégorie de l'effectif de classe approprié:

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 1 ^{er} Année
Fewer than 30 students	3	3/12 = 25.0%
30 to 60 students	5	5/12 = 41.7%
61 to 100 students	3	3/12 = 25.0%
101 to 250 students	1	1/12 = 8.3%
251 or more students	0	0/0 = 0.0%
Total	12	12/12 = 100.0%

Pour le rapport de l'EPRC de 2012-2013, en utilisant les informations ci-dessus, les données sur l'effectif de classe seraient notées comme suit. En utilisant l'exemple de calcul de l'effectif de classe indiqué ci-dessus, veuillez indiquer la proportion de l'effectif de classe en 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année (le cas échéant) pour tous les programmes à **La Cité collégiale** en 2012-2013 :

1^{er} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 1 ^{er} Année
Moins de 30 étudiants	1 364	76%
de 30 à 60 étudiants	426	23,7%
de 61 à 100 étudiants	4	0,2%
de 101 à 250 étudiants	1	0,1%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	1 795	100%

2^{ième} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 2 ^{ième} Année
Moins de 30 étudiants	827	85,9%
de 30 à 60 étudiants	134	13,9%
de 61 à 100 étudiants	2	0,2%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	963	100%

3^{ième} Année :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 3 ^{ième} Année
Moins de 30 étudiants	199	93,4%
de 30 à 60 étudiants	14	6,6%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	213	100%

4^{ème} Année (s'il y a lieu) :

Effectif de Classe	Nombre de Sections	Proportion de Toutes les Sections en 4 ^{ème} Année
Moins de 30 étudiants	13	100%
de 30 à 60 étudiants	0	0%
de 61 à 100 étudiants	0	0%
de 101 à 250 étudiants	0	0%
Plus de 251 étudiants	0	0%
Total	13	100%

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités et des pourcentages rapportés ci-dessus pour l'effectif d'une classe.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet de générer des rapports qui donnent ces informations.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien avec l'effectif de classe. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège a mis en place une logistique pour maximiser l'utilisation de ces locaux, ce qui a permis une réduction du nombre de sections de cours tout en maintenant la qualité élevée de la livraison des programmes d'études. De plus faisant toujours face à une croissance importante de sa clientèle, le Collège a misé sur la diversification des modes de livraison en offrant certains cours en ligne (cours de formation générale et cours de langues) et un format accéléré pour certains programmes.

6) Apprentissage en ligne

Le gouvernement de l'Ontario, dans le document de travail récemment publié, *Renforcer les centres de créativité, d'innovation et de savoir en Ontario*, comprenait une section sur l'apprentissage en ligne comme un moyen possible d'améliorer l'accès à tous les apprenants, en particulier à ceux qui ne peuvent pas assister à des cours en raison d'obstacles financiers, géographiques, physiques, familiaux ou liés au travail.

Dans son rapport relatif à l'EPRD de 2011-2012, *La Cité collégiale* a fourni des informations sur l'apprentissage en ligne qui ont complété l'enquête d'apprentissage en ligne postsecondaire, et a contribué à établir une base générale de référence sur la participation des étudiants et de la demande pour des cours et des programmes. Dans le cadre de l'élaboration d'indicateurs de rendement qui reflètent les priorités actuelles du gouvernement pour l'apprentissage en ligne, indicateurs qui contribueront aux priorités futures du ministère pour l'apprentissage en ligne, nous demandons à *La Cité collégiale* de fournir des informations sur les cours, les programmes et les inscriptions relatifs à l'apprentissage en ligne pour 2012-2013.

Apprentissage entièrement en ligne* et Apprentissage virtuel synchrone*

**DÉFINITIONS :*

Cours :

Un cours d'apprentissage entièrement en ligne (asynchrone) est une forme d'apprentissage à distance offerte aux personnes ayant accès à Internet, soit à la maison, au travail ou dans un centre d'accès. Bien qu'une date de début et des dates de remise de travaux soient établies pour ces cours, les étudiants peuvent toutefois accéder et participer à ces cours aux moments et aux endroits de leur choix. Le volet en ligne équivaut généralement à plus de 80 % de la prestation totale du cours. Par exemple, un cours d'apprentissage entièrement en ligne peut comprendre des rencontres occasionnelles face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, et le reste du contenu est offert en ligne.

Un cours d'apprentissage virtuel synchrone est un cours dont le mode de prestation est l'audioconférence et la visioconférence. Les communications entre l'instructeur situé à un endroit et les étudiants se trouvant ailleurs se déroulent donc de façon synchrone (c.-à-d. en temps réel). Pour ce type de cours, on peut avoir recours au système téléphonique public (RNIS), à un réseau à très large bande spécialisé ou à Internet. Un cours est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % du contenu est offert par audioconférence et visioconférence. Par exemple, un cours d'apprentissage virtuel synchrone peut comprendre des rencontres occasionnelles face à face, un examen sous surveillance ou toute autre activité, et le reste du contenu du cours est offert sous forme de vidéoconférence et de visioconférence.

Programmes :

Un programme est qualifié d'apprentissage entièrement en ligne (asynchrone) si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage entièrement en ligne. Par exemple, supposons qu'un programme est composé de 10 cours dont 8 cours sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement en ligne et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage entièrement en ligne, le programme est qualifié de programme d'apprentissage entièrement en ligne.

Un programme est qualifié d'apprentissage virtuel synchrone si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage virtuel synchrone et 2 sont offerts sous forme traditionnelle, soit face à face avec l'étudiant. Dans ce cas, puisque 80 % des cours du programme sont offerts sous forme d'apprentissage virtuel synchrone, le programme est qualifié de programme d'apprentissage virtuel synchrone.

Dans le tableau ci-dessous, veuillez indiquer le nombre de cours et programmes financés par le ministère qui ont été offerts par **La Cité collégiale** en 2012-2013 et les inscriptions à chaque cours et programme.

*Un diplôme collégial en Ontario comprend le certificat d'études collégiales de l'Ontario, le diplôme d'études collégiales de l'Ontario, le diplôme d'études collégiales de l'Ontario - niveau avancé, et le certificat post-diplôme de l'Ontario. Les autres diplômes comprennent les certificats des commissions scolaires locales, les cours non crédités et autres cours ou programmes semblables.

COURS	Diplôme collégial en Ontario*	Autres diplômes*
Nombre de cours <i>d'apprentissage entièrement en ligne*</i> financés par le ministère	38	41
Nombre de cours <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	10
Nombre total de cours financés par le ministère qui ont été offerts dans les formats d'apprentissage en ligne indiqués ci-dessus	38	51
PROGRAMMES	Diplôme collégial en Ontario*	Autres diplômes*
Nombre de programmes <i>d'apprentissage entièrement en ligne*</i> financés par le ministère	2	3
Nombre de programmes <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	2
Nombre total de programmes financés par le ministère qui ont été offerts dans les formats d'apprentissage en ligne indiqués ci-dessus	2	5
INSCRIPTIONS	Diplôme collégial en Ontario*	Autres diplômes*
Nombre d'inscriptions aux programmes <i>d'apprentissage entièrement en ligne*</i> financés par le ministère	596	179
Nombre d'inscriptions aux programmes <i>d'apprentissage virtuel synchrone*</i> financés par le ministère	0	209
Nombre total d'inscriptions aux programmes financés par le ministère qui ont été offerts dans les formats d'apprentissage en ligne indiqués ci-dessus	596	388

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les cours, les programmes et les données d'inscription à l'apprentissage en ligne.

Méthodologie: les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du collège (SCORPA - Peopleoft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données.

Apprentissage hybride****DÉFINITIONS :**

Un cours d'apprentissage hybride est un cours dont les périodes d'apprentissage en présentiel sont réduites, sans être toutefois éliminées, afin de permettre aux étudiants de consacrer davantage de temps à l'apprentissage en ligne. Ce modèle compte plusieurs formats, mais le volet en ligne représente généralement de 50 % à 80 % du mode de prestation total du cours. Dans ce cas, le cours d'apprentissage hybride peut comprendre des volets d'apprentissage traditionnel en présentiel, mais plus de la moitié du cours doit être donné en ligne.

Un programme est qualifié d'apprentissage hybride si au moins 80 % de ses cours sont des cours d'apprentissage hybride.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des exemples des cours et programmes d'apprentissage hybride au **La Cité collégiale** en 2012-2013.

Aucun cours n'a été offert en mode hybride à LCc en 2012-2013. Même si la majorité des cours sont offerts soit en ligne, soit en face-à-face, il est important de noter que la majorité des professeurs utilisent la plate forme d'apprentissage pour insérer des activités pouvant permettre aux étudiants d'accomplir du travail en ligne, et ce, dans deux-tiers des cours offerts au Collège

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives d'apprentissage en ligne. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

L'offre de 3 sessions de formation avec les tuteurs en ligne et la création d'outils d'appui pour les étudiants et tuteurs. Le collège participe activement aux activités des associations dont ils est membre, notamment le REFAD, RCCFC et l'Educationnal Technologie committee de Colleges Ontario. Le groupe de travail inter secteur Innov@Cité a poursuivi son travail pour créer et opérer la communauté d'apprentissage professionnelle technologique.

7) Formation internationale

7.1 Initiatives

Veillez indiquer combien **La Cité collégiale** comptait en 2012-2013 d'étudiants ontariens participant à l'étranger à un échange, un programme d'études, un stage ou une expérience internationale menant à l'obtention de crédits et d'étudiants étrangers participant au même type d'activités ou de programmes au collège :

- Étudiants ontariens à l'étranger* = 4

**DÉFINITION : Les étudiants ontariens à l'étranger sont les étudiants qui paient les droits de scolarité à un collège ou une université en Ontario et obtiennent des crédits pour avoir étudié ou travaillé à l'étranger.*

- Étudiants étrangers en Ontario* = 1

**DÉFINITION : Les étudiants étrangers en Ontario sont les étudiants étrangers participant à des échanges d'étudiants/études à l'étranger/stages/expériences internationales dans un collège/université en Ontario pour recevoir des crédits collégiales/universitaires vers un diplôme délivré par leurs institutions d'origine.*

Veillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** en droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à un programme d'études en Ontario menant à l'obtention de crédits, en 2012-2013 = **\$1 132 684**

Veillez indiquer le montant des recettes brutes générées par **La Cité collégiale** pour ses activités à l'étranger, y compris les recettes de ses campus, les projets d'expansion, les projets d'entreprise, les formations à forfait et les partenariats, en 2012-2013 = **\$118 139**

Veillez nommer dans le tableau ci-dessous tous les campus autonomes, campus partenariats et partenariats de **La Cité collégiale** qui offraient des programmes situés **à l'étranger (à l'extérieur du Canada)** en 2012-2013, y compris le nom de la ville et du pays, les programmes offerts et le nombre total d'inscriptions par campus:

Nom du campus	Ville/Pays	Indiquer tous les programmes offerts à chaque campus autonome, campus partenariat ou partenariat en 2012-2013	Inscriptions totales en 2012-2013 à chaque programme
Sans objet	Sans objet / Sans objet	Sans objet	0

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les initiatives internationales.

Les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (SCORPA - People Soft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données. Les montants reliés aux recettes brutes n'incluent pas la surfacturation.

7.2 Inscriptions

En 2012-2013, les cinq pays suivants sont ceux d'où venait le plus grand nombre d'étudiants étrangers à **La Cité collégiale** :

	Pays d'origine des étudiants	Nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein qui viennent de ce pays	Les étudiants étrangers inscrits à temps plein qui viennent de ce pays, exprimés en pourcentage de tous les étudiants étrangers inscrits à temps plein au La Cité collégiale ⁽⁺⁾
1.	Burkina Faso ⁽⁺⁾	1 ⁽⁺⁾	1,2% ⁽⁺⁾
2.	Morocco ⁽⁺⁾	1 ⁽⁺⁾	1,2% ⁽⁺⁾
3.	Senegal ⁽⁺⁾	1 ⁽⁺⁾	1,2% ⁽⁺⁾

La Cité collégiale a rapporté au ministère que les inscriptions d'étudiants étrangers* en 2012-2013 totalisaient = **82**⁽⁺⁾

DÉFINITION : Le terme **inscriptions d'étudiants étrangers fait référence au nombre d'étudiants étrangers inscrits à temps plein qui sont citoyens non canadiens ou des résidents non permanents (ex. : visa étudiant, autre visa, personne non canadienne au statut inconnu, ou sans statut canadien ni détenteur d'un visa) et qui étudiaient en septembre 2012 à **La Cité collégiale** (y compris les étudiants admissibles et non admissibles à une aide financière, mais excluant les étudiants étrangers qui suivent des cours d'anglais langue seconde de courte durée, mais à temps plein).*

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités et des pourcentages rapportés ci-dessus pour les inscriptions d'étudiants étrangers.

Les statistiques d'inscription sont fournies grâce au système de gestion de l'information du Collège (SCORPA - People Soft). Les listes de classe sont également utilisées pour valider les données. Les montants reliés aux recettes brutes n'incluent pas la surfacturation.

L'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein à **La Cité collégiale**, exprimée en pourcentage de l'effectif étudiant total* pour 2012-2013 était : **1,88%**(+)

*Calcul du pourcentage basé sur l'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein de **La Cité collégiale** en 2012-2013, divisé par l'effectif étudiant total de **La Cité collégiale** en 2012-2013 et l'inscription totale d'étudiants étrangers à temps plein de **La Cité collégiale** en 2012-2013.

Veillez fournir l'inscription totale des étudiants étrangers à temps partiel au **La Cité collégiale** en 2012-2013 = 7

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les inscriptions d'étudiants étrangers aux programmes d'anglais ou de français langue seconde.

En 2012-2013, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté de 35 % (il est de 112 et non de 82). Cette augmentation est attribuable à notre participation de façon régulière aux Salons de recrutement en Afrique et au Maghreb, à l'amélioration des méthodes WEB, aux suivis de la clientèle potentielle au niveau du recrutement ainsi qu'à l'implication des étudiants actuels et anciens dans la stratégie de recrutement.

7.3) Anglais langue seconde

Veillez fournir l'inscription totale des *étudiants étrangers* aux cours et programmes d'anglais langue seconde au **La Cité collégiale** en 2012-2013 = 112

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir un point saillant d'une initiative, stratégie ou pratique de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui a créé les voies aux études postsecondaires pour les étudiants étrangers au **La Cité collégiale** inscrits aux programmes d'anglais ou de français langue seconde.

Les étudiants étrangers inscrits à La Cité collégiale suivent tout leur programme en français. Un cours d'anglais langue seconde est inclus dans le cursus du programme.

7.4) Français langue seconde

Veillez fournir l'inscription totale des *étudiants étrangers* aux cours et programmes de français langue seconde au **La Cité collégiale** en 2012-2013 = 0

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir un point saillant d'une initiative, stratégie ou pratique de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui a créé les voies aux études postsecondaires pour les étudiants étrangers au **La Cité collégiale** inscrits aux programmes de français langue seconde.

Les étudiants étrangers inscrits à La Cité collégiale suivent tout leur programme en français. Un cours d'anglais langue seconde est inclus dans le cursus du programme.

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités rapportées ci-dessus pour les inscriptions d'étudiants étrangers aux programmes d'anglais ou de français langue seconde.

Le système de gestion de l'information SCORPA (PeopleSoft) permet au Collège de générer des rapports de clientèles selon différents critères

8) Conformité à la chaîne d'approvisionnement / Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic**CONFORMITÉ À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

Depuis le 1er avril 2010, les organismes du secteur parapublic, notamment les collèges qui reçoivent plus de 10 millions de dollars par année financière du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) doivent disposer à l'interne d'un Code d'éthique et de Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement qui cadrent avec les principes énoncés dans les Lignes directrices en matière de chaîne d'approvisionnement. Le MFCU reconnaît l'importance de cette directive en soutenant le secteur d'éducation postsecondaire pour réaliser un niveau commun d'excellence en matière de chaîne d'approvisionnement et pour effectuer des activités de chaîne d'approvisionnement de façon éthique, efficace et responsable.

Selon le rapport relatif de l'EPRC de 2011-2012, **La Cité collégiale** a confirmé qu'il **a adopté** le code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario. Veuillez confirmer que **La Cité collégiale** s'est conformé au code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario en 2012-2013 : **Oui**

La Cité collégiale, dans son rapport de l'EPRC de 2011-2012, a confirmé **avoir adopté** ou être sur le point d'adopter les 25 exigences obligatoires des Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario. Veuillez confirmer que, en 2012-2013, **La Cité collégiale** a adhéré aux 25 exigences obligatoires des Politiques et procédures relatives à l'approvisionnement de l'Ontario : **Oui**

La Cité collégiale, dans son rapport de l'EPRC de 2011-2012, a confirmé **avoir participé** au Marché coopératif du secteur de l'éducation de l'Ontario (MCSEO). Veuillez confirmer que, en 2012-2013, **La Cité collégiale** a participé au MCESO: **Oui**

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le montant approximatif des achats de **La Cité collégiale** au MCESO en 2012-2013:
262 000

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives liées à la chaîne d'approvisionnement. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que l'institution qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège possède un processus d'appel d'offres basé sur le principe d'objectivité qui définit, au préalable, les critères d'évaluation. Les soumissions sont étudiées et triées en tenant compte des informations jugées essentielles: le résultat de cette démarche mène à l'établissement d'une liste courte. Les soumissions faisant partie de la courte liste sont assujetties aux critères permettant l'évaluation détaillée des propositions. La proposition ayant obtenu le pointage le plus élevé sera la gagnante. La méthodologie ainsi que le processus d'évaluation sont divulgués, y compris la méthode pour résoudre une égalité dans le pointage. L'article 19.1 de la politique d'acquisition définit les barèmes pour l'approbation des dépenses. De plus, toute dépense non prévue dans le budget approuvé nécessitera l'approbation à un niveau hiérarchique supérieur à ceux décrits à l'article 19.1

LOI SUR LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Toutes les institutions d'enseignement postsecondaires ont eu l'obligation de se conformer à la *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* de 2010, en vigueur le 1er avril 2011. La Loi, en vertu de trois nouvelles directives (les approvisionnements, les dépenses et les avantages accessoires) établit les nouvelles pratiques d'approvisionnement et de dépenses pour les grands organismes du secteur parapublic et ajoute les mesures de reddition de comptes.

La Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic

La nouvelle directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic fournit des pratiques obligatoires d'approvisionnement pour les organismes du secteur parapublic, dans le but d'améliorer la reddition de comptes et la transparence pour les décisions et les processus d'approvisionnement, et pour maximiser la valeur que les organismes du secteur parapublic tirent de l'utilisation des fonds publics. Pour que les institutions respectent la nouvelle directive, elles doivent :

- i. adopter formellement le code d'éthique de gestion de la chaîne d'approvisionnement, conformément à leur processus de gouvernance, et;
- ii. se conformer aux exigences obligatoires de la Directive.



En cochant cette case, **La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic et à toutes les exigences obligatoires à compter du 31 mars 2013.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants d'une activité de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui a contribué à la conformité de **La Cité collégiale** à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

La Cité collégiale a adopté un code d'éthique basé sur les principes d'intégrité personnelle et professionnelle, la responsabilité et la transparence ainsi que la conformité et l'amélioration continue. Un comité composé d'un chiffre impair de participants ayant droit de vote évalue les soumissions reçues lors d'appels d'offres. Dans le but de respecter le principe d'objectivité, les membres du comité sont tenus de remplir et signer un formulaire portant sur l'avis de confidentialité et déclaration de conflit d'intérêt et doivent signaler tout conflit potentiel ou toute situation pouvant donner l'apparence de conflit

Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic

La nouvelle directive applicable aux dépenses du secteur parapublic améliore la reddition de comptes et la transparence pour les organismes du secteur parapublic de la manière suivante :

- i. elle oblige certains organismes du secteur parapublic à établir des règles pour les dépenses; et;
- ii. elle établit huit exigences obligatoires qui s'ajoutent aux règles existantes pour les dépenses de chaque organisme.



En cochant cette case, **La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic et à toutes ses exigences obligatoires.

Veillez indiquer l'adresse Internet du site web de **La Cité collégiale** où se trouve une copie publique de la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic du **La Cité collégiale**:

http://www.lacitec.on.ca/documents/39427/169488/Directives_administratives.PDF

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants d'une activité de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui a contribué à la conformité de **La Cité collégiale** à la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Parmi les mesures prises par le Collège pour se conformer aux exigences provinciales concernant certains types de dépenses, il y a les suivantes : Révision de la politique sur les frais de déplacement admissibles aux remboursements par le Collège (abandon du concept de per diem, obligation d'avoir des reçus en bonne et due forme). Instauration d'une politique d'approbation de déplacement. Révision de la politique à l'égard de l'embauche de consultants. Restriction imposée par le Collège concernant les dépenses liées à l'alcool

Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic

La nouvelle Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic, y compris les institutions d'enseignement postsecondaire, a pour objet d'exiger des organismes désignés du secteur parapublic qu'ils établissent des règles relatives aux avantages accessoires offerts à même les fonds publics. La Directive énonce six exigences qui doivent figurer dans les règles concernant les avantages accessoires des organismes. Les règles s'appliquent à toutes les personnes associées à l'institution, y compris les personnes nommées, les membres du conseil, les représentants élus et les employés.



En cochant cette case, **La Cité collégiale** confirme qu'il était conforme à la Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic et à toutes ses exigences obligatoires.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants d'une activité de **La Cité collégiale**, en 2012-2013, qui a contribué à la conformité à la Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

La Cité collégiale s'est dotée d'une directive en matière d'avantages accessoires approuvée par le Conseil de la présidente en avril 2013.

La Cité collégiale respecte l'ensemble des dispositions de cette directive.

9) L'apprentissage intégré au travail*

Dans le cadre du programme du gouvernement visant à transformer l'éducation postsecondaire, le gouvernement souhaite élargir l'apprentissage intégré au travail (y compris les programmes coopératifs) dans le but de mieux préparer les étudiants de l'Ontario à l'employabilité et au marché du travail. Les programmes coopératifs, les stages et les autres types d'apprentissage à caractère entrepreneurial, intégré au travail ou d'acquisition d'expérience sont déjà disponibles dans les collèges et les universités, souvent en partenariat avec l'industrie.

Alors que les indicateurs à long terme pour l'apprentissage intégré au travail seront élaborés pour les rapports futurs, le rapport de l'EPRC de 2012-2013 a comme but d'augmenter l'information recueillie récemment par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). Cette information aidera le ministère à augmenter et à renforcer les possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les Ontariens.

***DÉFINITIONS:**

L'apprentissage intégré au travail est le processus où les élèves apprennent de leurs expériences en milieu éducatif et pratique et intègrent ces expériences dans un emploi et une pratique professionnelle efficaces (adapté de COQES, 2012).

Un programme d'enseignement coopératif intègre formellement les études et une expérience de travail. Le cheminement habituel voit l'étudiant alterner des périodes de prise d'expérience dans des domaines liés à la carrière et ses études selon les critères suivants (Association canadienne de l'enseignement coopératif, 2012) :

- Chaque situation de travail est approuvée par l'institution d'enseignement coopératif en tant que situation d'apprentissage appropriée;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif s'engage dans un travail productif plutôt que de simplement observer;
- L'étudiant(e) en enseignement coopératif reçoit une rémunération pour le travail accompli;
- Le progrès au travail de l'étudiant(e) en enseignement coopératif est contrôlé par l'institution d'enseignement coopératif;
- Le rendement de l'étudiant(e) en enseignement coopératif est supervisé et évalué par l'employeur de l'étudiant(e);
- Le temps passé dans les périodes d'expériences de travail doit compter pour au moins 30 pour cent du temps consacré aux études.

Selon les définitions fournies ci-dessus, veuillez fournir les données de l'apprentissage intégré au travail de **La Cité collégiale** en

	<u>Certificat</u>	<u>Diplôme</u>	<u>Diplôme (niveau avancé)</u>	<u>Certificat post- diplôme</u>	<u>Diplôme d'études appliquées</u>
Nombre de programmes du La Cité collégiale qui incluent un profil coopératif	0	6	7	0	1
Nombre d'étudiants au La Cité collégiale inscrits aux programmes coopératifs	0	29	22	0	12

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale**, en 2012-2013, qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives d'apprentissage intégré au travail. En plus des placements coopératifs, d'autres exemples d'apprentissage intégré au travail incluent les stages, la pratique professionnelle obligatoire, l'expérience sur le terrain, l'apprentissage par le service communautaire, les projets de recherche appliquée, les incubateurs d'innovation et d'autres possibilités d'apprentissage intégré au travail. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège porte une attention particulière aux activités pouvant donner à l'étudiant l'occasion de se sensibiliser à la réalité du marché du travail dans le domaine dans lequel il a choisi d'étudier. Par exemple: Recherche appliquée : après la mise en place, l'amorce du développement et en s'appuyant sur les mécanismes de soutien à la recherche appliquée élaborés deux ans auparavant, le Collège a poursuivi la réalisation d'activités de plus grande envergure dans ce domaine. Les domaines dans lesquels les étudiants peuvent profiter d'activités de recherche appliquée sont maintenant diversifiés. En 2012-2013, 23 enseignants à temps plein et temps partiel et 102 étudiants ont participé à la réalisation de 35 projets en recherche appliquée. Vingt-neuf entreprises ont collaboré dans sept secteurs d'activité : biotechnologie (CRAB) (16), Institut des métiers spécialisés (4), art culinaire (2), Institut des sciences de la santé et de la vie (1), École des sciences sociales et humaines (1), Institut des technologies (9) et Technologie de l'information et apprentissage (2). De ces 36 projets, six ont fait l'objet de collaborations entre secteurs.

Stages : plus de 65 de programmes d'études du Collège contiennent un volet stage en milieu de travail.

De plus, le restaurant-école, la clinique d'hygiène dentaire, la garderie éducative Renée Tassé, le salon de coiffure et le centre d'esthétique sont des exemples d'initiatives permettant aux étudiants de faire l'expérience du milieu de travail, sur place au Collège

10) Satisfaction des étudiants

En 2012-2013, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question n° 14 (apport des connaissances et compétences utiles à la future carrière) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **91,1%⁽⁺⁾**

En 2012-2013, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question n° 26 (qualité générale des expériences d'apprentissage du programme) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **85,1%⁽⁺⁾**

En 2012-2013, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question n° 44 (qualité générale des ressources physiques et installations du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **78,3%⁽⁺⁾**

En 2012-2013, les étudiants à **La Cité collégiale** ont rapporté le taux de satisfaction suivant à la question n° 45 (qualité générale des services du Collège) du sondage sur les indicateurs de rendement clés = **78,9%⁽⁺⁾**

Veillez indiquer les méthodes, en plus des résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2012-2013, utilisées par **La Cité collégiale** en 2012-2013 pour mesurer la satisfaction des étudiants.

Afin d'être à l'écoute de sa population étudiante, La Cité collégiale a poursuivi ses initiatives telles que les Conseils de programme et les visites de classe par les directions à l'Enseignement. Un questionnaire de rétroaction par cours a également été administré aux étudiants à l'automne et à l'hiver. Ces mécanismes contribuent à évaluer de façon continue la qualité des programmes en recueillant les commentaires des étudiants et des enseignants.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien de la satisfaction des étudiants. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Au niveau des programmes, le collège a :

- Poursuivi le travail au niveau de la base de données pédagogique pour les programmes postsecondaires
- Effectué 5 modifications de cursus
- Effectué 2 évaluations de programme
- Participé à 5 révisions ou élaborations de normes provinciales
- Effectué 4 mises en œuvre de normes provinciales

Le Collège a également procédé à une analyse approfondie de tous ses programmes d'études. La phase I de la révision de la carte des programmes a sollicité l'expertise de l'ensemble du personnel du Collège. La collecte de données a répondu aux objectifs généraux soit :

1. Besoins du marché du travail
2. Besoins de formation de la clientèle francophone
3. Mobilité des étudiants
4. Flexibilité des programmes
5. Accès à des programmes novateurs et actuels
6. Positionnement du Collège

La mise en œuvre des recommandations débutera à compter de septembre 2013.

La mise en œuvre de SAVOIR, un système analytique pour la détection rapide d'étudiants à risque (réussite scolaire) et révision du portail étudiants offre une vue de son cheminement à l'étudiant en lien avec sa réussite scolaire. Au niveau des services et des installations physiques, la transformation de la collection de livres en bibliothèque virtuelle est en cours ainsi

que l'inscription en ligne aux tests d'admission en ligne. Le collège a poursuivi l'instauration de la formule adoptée l'an dernier, pour l'accueil des étudiants au trimestre d'automne - notamment en les accueillant à l'amphithéâtre pour leur présenter les différents services offerts. Il a mis en place une nouvelle installation au Bureau des admissions afin de mieux accueillir les étudiants et assurer la confidentialité des conversations avec ceux-ci. Les horaires des cours ont été adaptés aux modes de fonctionnement des processus d'affaires afin d'assurer une meilleure qualité de l'environnement d'étude et ce de 7 h à 22 h. La collaboration entre les Ressources physiques et les directions à l'enseignement a contribué à être proactif dans les interventions.

Le Collège appuie l'Association étudiante dans le développement de sa programmation annuelle afin de créer une vie étudiante riche et stimulante sur le campus. La programmation comprend plusieurs types d'activités socioculturelles, ethnoculturelles et sportives qui encouragent l'intégration sociale, le sentiment d'appartenance et la fierté d'être étudiant à La Cité collégiale. De plus, des forums étudiants ont été mis en place afin de leur permettre d'exprimer leurs idées, leurs suggestions ou leurs commentaires sur les divers services et activités offerts au Collège. En outre, le Président de l'Association étudiante est invité à siéger sur le Comité de la vie étudiante ainsi qu'au Conseil collégial, deux comités visant l'amélioration de l'expérience étudiante et la qualité de vie au Collège. L'élargissement de la plage horaire des cours a forcé un réajustement du fonctionnement aux niveaux des Ressources physiques, notamment une sécurité accrue, un fonctionnement prolongé des systèmes de ventilation et un service d'entretien ménager accru.

11) Taux de diplomation

En 2012-2013, **La Cité collégiale** affichait le taux de diplomation suivant selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = **68,2%**^(*)

Veillez indiquer les méthodes, en plus de résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2012-2013, utilisées par **La Cité collégiale** en 2012-2013 pour mesurer le taux de diplomation.

Sans objet. Le collège utilise les données du MFCU pour évaluer l'évolution des taux de placement d'une année à l'autre.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien avec le taux de diplomation. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le Collège estime que les initiatives décrites à la section sur le "Taux de persévérance scolaire" (ci-dessous) ont également contribué au taux d'obtention du diplôme.

Le plan stratégique 2008-2013 du Collège a mis sur pied un série d'interventions qui ont permis l'augmentation de la persévérance scolaire et ultimement le taux de diplômation.

Le collège continue le développement du diplôme audit inversé. Ce rapport permet d'identifier automatiquement les étudiants pour lesquels il ne manque qu'un ou deux cours pour l'obtention du diplôme.

La diversification des modes de livraisons (ex. cours en lignes) a permis d'offrir aux étudiants une flexibilité qui leur a permis de finaliser leur diplôme d'études.

12) Taux de placement des étudiants diplômés

En 2012-2013, **La Cité collégiale** affichait le taux de placement des étudiants diplômés suivants, 6 mois après leur graduation, selon le sondage sur les indicateurs de rendement clés = **85,4%**^(*)

Veillez indiquer les méthodes, en plus de résultats du sondage sur les indicateurs de rendement clés en 2012-2013, utilisées par **La Cité collégiale** en 2012-2013 pour mesurer le taux de placement des étudiants diplômés.

Sans objet. Le collège utilise les données du MFCU pour évaluer l'évolution des taux de placement d'une année à l'autre.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien avec le taux de placement des étudiants diplômés. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Le haut taux de placement est attribuable à plusieurs initiatives qui se sont poursuivies ou ont été mises sur pied en 2012-2013, notamment: la foire d'emploi annuelle qui a attiré plus de 100 employeurs potentiels; les initiatives en amont de l'inscription pour assurer le bon choix de programme par le candidat soit, l'offre de séjours exploratoires de carrière dans dix domaines d'études différents qui ont permis à 227 jeunes de 12 à 16 ans en 2012-2013 de découvrir des métiers et professions; l'intégration des nouveaux arrivants au marché canadien du travail - arrimage Emplois, une initiative de La Cité des affaires, permet à une cinquantaine d'étudiants adultes nouvellement arrivés au Canada de bénéficier, au cours de leur dernière année d'études collégiales, d'un appui individualisé visant à faciliter leur intégration au marché canadien du travail.

Le Service de placement du Collège appuie les étudiants et les diplômés dans leur recherche d'emploi en mettant à leur disposition tous les outils pour les appuyer, soit : conseils et ateliers sur la recherche d'emploi; affichages d'emplois; clinique de rédaction de CV; services de révision de CV et de lettres d'accompagnement, en français et anglais; conseils sur les techniques efficaces d'entrevue; accès gratuit à des ordinateurs connectés à Internet; centre de ressources où on retrouve de la documentation sur les carrières et les emplois, salles d'entrevue pour les employeurs. De plus, en 2013, 463 diplômés se sont inscrits au Service de diffusion d'offres d'emploi. Ce nouveau service permet aux diplômés de recevoir par courriel des offres d'emploi liées à leur domaine d'études.

La Cité collégiale a également solidifié ses assises dans diverses régions de la province, particulièrement à Hawkesbury où elle profite d'une meilleure visibilité auprès des employeurs de la région. De plus, le bureau d'affaires à Toronto a permis au Collège de tisser des liens avec des employeurs de cette région et, également, de les faire connaître à la clientèle étudiante

13) Taux de persévérance scolaire

Le tableau suivant contient les résultats exprimés dans le rapport de l'EPRC de 2012-2013 de **La Cité collégiale**. Veuillez indiquer les résultats obtenus par **La Cité collégiale** en 2012-2013 en utilisant la méthodologie suivante :

Utilisez le nombre d'inscriptions au 1er novembre pour déterminer le taux de persévérance scolaire d'année en année pour les programmes pluriannuels (les programmes pour lesquels l'inscription est soumise au minimum deux fois). Veuillez inclure dans votre calcul tous les étudiants en stage de travail pendant les périodes spécifiées de mesure.

	Taux de persévérance scolaire mesuré en 2011-2012	Taux de persévérance scolaire obtenu en 2012-2013
De la 1 ^{re} à la 2 ^e année	<u>66,3%</u> ^(*)	Le nombre d'inscriptions à temps plein en 2012 à la 2 ^e année à tous les programmes d'un an ou plus = <u>1 369</u> ÷ le nombre d'inscriptions à temps plein en 2011 à la 1 ^{re} année à tous les programmes d'un an ou plus = <u>2 086</u> x 100 = <u>65,6%</u>
De la 2 ^e à la 3 ^e année	<u>82,1%</u> ^(*)	Le nombre d'inscriptions à temps plein en 2012 à la 3 ^e année à tous les programmes de deux ans ou plus = <u>314</u> ÷ le nombre d'inscriptions à temps plein en 2011 à la 2 ^e année à tous les programmes de deux ans ou plus = <u>367</u> x 100 = <u>85,6%</u>
De la 3 ^e à la 4 ^e année	<u>76,5%</u> ^(*)	Le nombre d'inscriptions à temps plein en 2012 à la 4 ^e année à tous les programmes de trois ans ou plus = <u>15</u> ÷ le nombre d'inscriptions à temps plein en 2011 à la 3 ^e année à tous les programmes de trois ans ou plus = <u>13</u> x 100 = <u>115,4%</u>

*REMARQUE : Les institutions ont utilisé une variété de groupes d'étudiants d'inscription dans leurs calculs du taux de persévérance scolaire au rapport de l'EPRC de 2011-2012. En tant que telle, la comparaison entre le taux de persévérance scolaire de l'année précédente et le taux de persévérance scolaire de 2012-2013 n'est pas recommandée. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités poursuivra sa collaboration avec les intervenants pour affiner l'indicateur de taux de persévérance scolaire pour les rapports futurs de l'EPRC.

*L'espace ci-dessous est fourni au **La Cité collégiale** pour décrire la méthodologie, les outils d'enquête, les mises en garde et d'autres informations de documentation des quantités et pourcentages rapportés ci-dessus pour le taux de persévérance

Ce calcul prend uniquement en considération les étudiants inscrits à temps complet lors de deux déclarations de clientèle d'automne (au 1^{er} novembre). En d'autres mots, les étudiants qui poursuivent leurs études à temps partiel ne sont pas non plus considérés comme ayant persévéré selon cette méthodologie. De plus, les étudiants inscrits à un diplôme d'études comprimés en trois trimestres ainsi que les étudiants inscrits dans un certificat ou un postdiplôme sont aussi exclus de ces calculs.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités de **La Cité collégiale** en 2012-2013 qui ont contribué à maintenir ou améliorer les initiatives en lien avec le taux de persévérance scolaire. Un point saillant pourrait s'agir d'une stratégie, d'une initiative ou d'un programme que **La Cité collégiale** qualifierait de pratique novatrice, d'exemple de réussite ou de réalisation clé.

Plusieurs projets ont été réalisés durant l'année afin de soutenir la réussite de l'étudiant, mentionnons :

Le développement d'un nouveau système pour offrir une rétroaction régulière et continue à chacun des étudiants (système SAVOIR). Cet outil sera fonctionnel dès le début septembre 2013.

La poursuite de l'utilisation du sondage à la diversité qui permet d'évaluer le risque potentiel de décrochage des étudiants de première génération;

L'implantation de CEPE hâtifs (2e-3e semaine) afin de détecter des comportements pouvant mener au décrochage;

Les rencontres pédagogiques hebdomadaires entre les professeurs d'un même programme afin de coordonner les efforts de réussite de l'équipe pédagogique ;

La révision et présentation nouvelle du portail étudiant.

14) Qualité de l'environnement d'apprentissage

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir des points saillants des activités mises en application par **La Cité collégiale** en 2012-2013 pour augmenter la qualité de l'environnement d'apprentissage et quelles stratégies sont en place pour continuer et rehausser la qualité des trois mesures de qualité indiquées ci-dessous.

14.1) L'EXPÉRIENCE EN SALLE DE CLASSE (Exemples — la promotion de l'excellence de l'enseignement, la formation du personnel, etc.)

Le Collège a poursuivi ses activités de formation du personnel scolaire par le biais de : 1- son programme de formation en pédagogie et en andragogie (PFPA) qui a été bonifié grâce à une collaboration avec la technopédagogie; onze (11) enseignants ont reçu leur attestation en juin 2013; 2- son programme d'appui et d'encadrement des chargés de cours.

À l'automne 2012, 4 enseignants ont participé au volet 1 (Intégration) et 13 enseignants ont suivi le volet 2 (Formation) du PFPA.

À l'hiver 2013, 4 enseignants ont participé au volet 1 (Intégration) tandis que 16 enseignants suivaient le volet 2 (Formation) du PFPA.

Le programme de certification destiné aux chargés de cours a été offert : 8 modules en ligne viennent compléter les activités, ateliers et capsules offerts à la rentrée d'automne et d'hiver. Un chargé de cours qui réussit avec succès la certification en question est invité à s'inscrire au PFPA.

De plus, une trentaine de chargés de cours ont participé à des ateliers en ligne sur les thèmes suivants : le plan de cours, les styles d'apprentissages, la rétroaction, et la gestion de classe.

En mai-juin 2013, le Collège a offert un mois de perfectionnement professionnel, Bootcamp, incluant des ateliers sur les thèmes suivants : la rétroaction, l'évaluation des apprentissages, le développement de ressources pédagogiques, l'engagement, la santé mentale, et le partage des bonnes pratiques.

14.2) L'ENGAGEMENT (Exemples - orientation des nouveaux étudiants, les stages de formation, etc.)

Le collège a mis en place une panoplie d'activités d'accueil permettant aux étudiants de se familiariser avec le milieu collégial et les réalités des études postsecondaires avant et dès le début des cours (par ex. : des ateliers sur l'aide financière, des sessions d'information pour la clientèle ethnoculturelle et d'autres pour la clientèle adulte.) Également, un cours d'orientation est inclus dans plusieurs cursus de programmes d'études. Certains coordonnateurs de programmes ont recouru à un système de mentorat par les pairs avec les étudiants des étapes avancées ce qui permet aux nouveaux étudiants de mieux s'intégrer à la vie collégiale. De plus, durant les premiers jours de cours, divers intervenants du Collège, rencontrent les nouveaux étudiants afin de leur brosser un portrait des différents services et ressources offerts au Collège (association étudiante, besoins spéciaux et counselling). En outre, les conseillers du Centre de la réussite collégiale ont procédé à 62 visites de classe pour informer les étudiants des services offerts.

Finalement, en plus de toutes ces initiatives, les coordonnateurs de programmes et les professeurs offrent un appui quotidien, autant personnel qu'académique à tous les étudiants de leur programme.

14.3) LE SOUTIEN (Exemples — le soutien personnel et académique pour les étudiants, etc.)

En plus de toutes les activités décrites à la section du taux d'obtention du diplôme et à la section du taux de persévérance scolaire, soulignons: la participation de 23 adultes à l'atelier sur mesure "retour aux études" pour les aider à réintégrer les études; l'atelier "Comment accompagner son enfant face à son choix de carrière" auquel 35 parents ont participé; le programme d'accueil avant la rentrée scolaire pour les étudiants ayant des besoins spéciaux (35 étudiants y ont participé); l'offre, par le Service de counselling, de deux ateliers pour la clientèle de première génération.

Ajoutons, la livraison de 3 728 heures de tutorat individuel données par 151 tuteurs à des étudiants qui en avaient besoin, la participation de 18 étudiants nouvellement arrivés au Canada au service de jumelage interculturel, la coordination de 2 108 heures de bénévolat consenties par les 34 étudiants bénévoles de l'entraide par les pairs, y compris 572 rencontres individuelles, pour aider d'autres étudiants, la livraison de 99 ateliers sur les méthodes d'études et le développement personnel ayant permis de rejoindre et d'aider 355 étudiants, et la participation de 49 étudiants ayant des besoins spéciaux au programme d'accueil avant la rentrée scolaire.

Attestation :

En cochant cette case, **La Cité collégiale** confirme que tous les renseignements soumis au ministère dans le cadre du rapport de l'EPRC de 2012-2013 sont exacts et ont reçu l'approbation du président/de la présidente ou du conseil d'administration de **La Cité collégiale**.

Contact :

Pour plus d'information concernant le rapport de l'EPRC de 2012-2013 de **La Cité collégiale**, veuillez communiquer avec:

- Nom: Chantal Thiboutot
- Téléphone: 613 742-2493, poste 2429
- Courriel: cthibo@lacitec.on.ca

Veuillez indiquer l'adresse du site web de **La Cité collégiale** où le rapport de l'EPRC de 2012-2013 au format PDF sera publié une fois approuvé par le ministère (le ministère communiquera avec la personne indiquée ci-dessus dès que le rapport de l'EPRC de 2012-2013 aura été approuvé) :

- <http://www.lacitec.on.ca/corporatifs.htm;jsessionid=CC6D6B91DEF175B33BBF81CBD3EA8383>